

AVIS D'IMPÔT 2014

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

FTI V6.2 110814

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP RAMBOUILLET
2 RUE PASTEUR
78514 RAMBOUILLET CEDEX



D.P.I.C - SPI

12 SEP. 2014

ARRIVEE

DEPT DEPARTEMENT DES YVELINES

HOTEL DU DEPARTEMENT
2 PL ANDRE MIGNOT
78000 VERSAILLES

Vos références

Numéro fiscal : 47 43 364 480 337
Référence de l'avis : 14 78 4044304 12

Numéro de propriétaire : 108 +00024 V
Débiteur(s) légal(aux) :
DEPT DEPARTEMENT DES YVELINES

PROPRIETAIRE 0451 PFB5Z

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 08/08/2014
Date de mise en recouvrement : 31/08/2014

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2014 11 049,00 €

ATTENTION : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
Ne joignez aucun autre document (sauf votre RIB si nécessaire).

Attention modification de la loi :
il est interdit de payer en espèces
ce montant supérieur à 300 €.

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer par
smartphone, flashez
ce code avec
l'application
"Impots.gouv"



Voir explications
à la rubrique
"Comment payer
vos taxes
foncières?"

ETABLIS. GUICHET COMPTE CLE
JOIGNEZ UN RIB

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez débiter mon compte
du montant ci-dessous SIGNATURE

TAXES FONCIERES

Montant en euros : 11049,00 €

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

DEPT DEPARTEMENT DES
YVELINES
HOTEL DU DEPARTEMENT
2 PL ANDRE MIGNOT
78000 VERSAILLES

Centre N° 08- NNE 005002

CHP247009007265 *

TIP Titre Interbancaire de Paiement

Références
à rappeler : 14 78 4044304 12 R 221 2014 78063 15/10/2014

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 59071
35907 RENNES CEDEX 9



147840443044 DEPT DEPARTEME

001108000156 99221314784044304120780630998806 1104900

IMPOSITION AUX TAXES FONCIERES

DOCUMENT FOURNI
POUR SIMPLIE INFORMATION

ANNEE D"IMPOSITION : 2014

DEPARTEMENT DES YVELINES

HOTEL DU DEPARTEMENT
0002 PL ANDRE MIGNOT

78000 VERSAILLES

Service: CDI RAMBOUILLET
COMMUNE: 108 BREVIAIRES (LES)
N° COMPTE COMMUNAL: + 00024 N° FISCAL : 4743364480
SERIE ROLE: A
N° D'AVIS: 1478404430412 ROLE : 221
RECouvreMENT: SIP RAMBOUILLET

PROPRIETES BATIES

PROPRIETAIRE

Voir le détail des cotisations sur l"annexe ci-jointe

	Commune	Syndicat	Inter-co	Départ.	TSE/TSEGP	TEOM	Total
Taux	9,690 %			7,580 %	0,474 %		
Base							
Cotiss	35821			28021	1761	39231	104831

PROPRIETES NON BATIES

	Commune	Syndicat	Inter-co	FANB	TSE/TSEGP	CH AGR	Total	Cotisation CAAA	Frais de gestion	Dégrvt. HP	Dégrvt. JA Etat	Dégrvt. JA Collect.
Taux	41,150 %		2,370 %	22,220 %	1,566 %	4,180 %						
Base	911					1141						
Cotiss	371					51	441					
Base des dégrèvements Jeunes Agriculteurs												
Etat Coll.												
Base majoration TC												
Date de mise en recouvrement : 31/08/2014												
Date de majoration : 15/10/2014												
Somme à payer : 11049												

- Par internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
 → Par téléphone : Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :
 0 810 012 011 * - courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr
 - courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3
 Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
 Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et poser toutes vos questions sur le paiement ou sur le montant de votre impôt.

Centre des finances publiques :
 SIP RAMBOUILLET SAID ST ARNOULT EN YVELINES
 2 RUE PASTEUR
 78514 RAMBOUILLET CEDEX
 Tél : 01 34 94 16 58 Courriel : sip.rambouillet@dgfip.finances.gouv.fr
 Accueil du public : LUN A VEN 8H30-12H 13H30-16H SAUF MER APRES-MIDI OU SUR RDV



* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2014 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 780 YVELINES

Commune : 108 A BREVIAIRES (LES)

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2013	9,69 %	%	%	7,58 %	0,464 %	7,11 %		
	Taux 2014	9,69 %	%	%	7,58 %	0,474 %	7,24 %		
	Adresse Base Cotisation	Le détail de vos bases et cotisations par adresse figure sur le ou les feuillets annexes numérotés et adressés sous pli séparé envoyés au cours de la 2ème quinzaine de septembre							
	Adresse Base Cotisation								
	Cotisations 2013 2014	2967 3582				2321 2802	143 176	2725 3923	1048
Variation en % ⑦	+20,73 %	%	%	+20,72 %	+23,08 %	+43,96 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture		
Propriétés non bâties	Taux 2013	41,15 %	%	2,37 %	22,22 %	1,554 %	4,16 %		
	Taux 2014	41,15 %	%	2,37 %	22,22 %	1,566 %	4,18 %		
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles	91		91			114		
	Cotisations 2013 2014	37 37		2 2			5 5	44	
	Variation en % ⑦	0 %	%	0 %	%	%	0 %		
Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ④	Majoration base terrains constructibles. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base "Etat"							X		
Base "Collectivités"					19				
La base communale des terres agricoles exonérée est de 23 € La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 76€						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		522	
						Dégrèvement "Habitation principale" ⑧			
						Dégrèvement JA "Etat" ⑨			
						Dégrèvements JA "collectivités" ⑩			
Référence administrative : 780 51 022 063 108 A P U						Montant de votre impôt		11049	